



Les Infos de la R.O.S.E.

Informations de la Région Ornithologique du Sud Est - N° 13 : septembre 2018

<http://www.r13rose.fr/>

Édito

LA CANICULE QUI NOUS A OBLIGÉ, comme me le conseillait un bon ami gardois, de rester à l'ombre cet été, s'est enfin retirée mais n'a pas emporté avec elle les nouvelles contraintes administratives. En effet en ce printemps 2018 les pouvoirs publics nous ont gratifiés de deux nouveautés, dont nous nous serions bien passé, en matière de réglementation. La première c'est l'arrêté du 14 mars 2018 qui afin de lutter contre l'influenza aviaire vient établir des règles drastiques pour le transport de nos oiseaux. Quand à la deuxième c'est la refonte des arrêtés du 10 août 2004 relative à la détention des espèces non domestique. A ce jour le décret du 23/02/2017 redéfinit les procédés d'identification et de cession de ces animaux ainsi que leur inscription sur le fichier national.

LA RÉGLEMENTATION

RECOMMANDATIONS UOF CONCERNANT LE TRANSPORT DES OISEAUX

Application de l'arrêté du 14 mars 2018 avec effet au 1^{er} Juillet 2018.

Texte complémentaire sur l'adaptation des véhicules :

Dans le cadre de la nouvelle réglementation relative au transport des oiseaux, il est prévu que le transport de plus de 30 oiseaux provenant d'élevages différents n'appartenant pas à des personnes co-voiturées, doit se faire dans des véhicules adaptés à la désinfection.

Suite à la réunion du 4 juillet au Ministère de l'agriculture à laquelle étaient représentées la SCAF, l'UOF et ProNatura, le Ministère a accepté la possibilité d'adaptation des véhicules particuliers afin de les rendre compatibles avec le processus de désinfection.

L'UOF (COM France) recommande donc trois adaptations possibles dans le respect du bien-être animal :

- Mise en place d'un caisson amovible en matériaux facilement lessivable et désinfectable (ex: plastique ou bois stratifié / mélaminé) aux dimensions du coffre ou de l'arrière du véhicule. L'aération sera assurée soit par des micro perforations soit par un filet micro perforé,

- Mise en place d'un plateau à rebords relevés en matière non poreuse (ex: plastique ou bois stratifié / mélaminé).

Les cageots de transports posés sur ce plateau seront recouverts d'un filet micro perforé/aéré empêchant toute dissémination de poussière ou de plumes dans le véhicule,

NB : Les adaptations décrites ci-dessus ne concernent toutefois que les véhicules de tourisme. Il va de soi que les utilitaires disposant de fonds plats peuvent être désinfectés à grands coups de jets d'eau chaude !

- Utilisation d'une remorque entièrement fermée pourvue de système de micro aération.

Les trois adaptations devront être entièrement désinfectées à la fin du transport comme prévu par l'arrêté du 14 mars

2018 (lavage et désinfection manuelle pour les matériaux solides et passage en machine à laver pour le filet).

Le ramassage des oiseaux provenant d'élevages différents sur un trajet reste pour le moment interdit, mais ne constitue pas aux yeux de l'administration le but principal de l'arrêté du 14 mars 2018.

QUESTIONS - REPONSES :

Question 1 : Je transporte dans mon véhicule 20 canaris et 10 perruches ondulées m'appartenant, suis-je concerné ?

Réponse : NON, il s'agit d'oiseaux de compagnie.

Question 2 : Je transporte dans mon véhicule personnel 35 canaris de mon élevage, suis-je concerné ?

Réponse : NON, il s'agit de vos oiseaux de compagnie, vous n'êtes pas concerné par la réglementation «Transport appliqué aux oiseaux d'ornement».

Question 3 : Je suis un club qui transporte 29 mandarins ou canaris, suis-je concerné ?

Réponse : NON, le nombre d'oiseaux transportés est inférieur à 30.

Question 4 : Je suis en voiture particulière et je transporte 29 canaris ou mandarins appartenant à deux éleveurs, suis-je concerné ?

Réponse : NON, le nombre d'oiseaux transportés est inférieur à 30.

Cette nouvelle réglementation quelque peu complexe va bien entendu compliquer les convois de nos oiseaux dans les divers concours organisés dès cet automne, mais ne doit toutefois pas nous empêcher de continuer nos activités. Je vous conseille donc si vous vous posez des questions sur ce dispositif de vous adresser aux responsables de votre club qui sauront vous conseiller et lever les doutes bien légitimes que cette législation va engendrer.

Je vous souhaite une bonne saison de concours.

Guy DOUMERGUE

La réglementation suite

Profitant de la révision de l'arrêté du 10 août 2004, les pouvoirs publics introduisent la mise en place du fichier national d'identification des animaux d'espèces non domestiques prévu dès 2004. (I-FAP). Dans le cadre d'une régularisation, tous les oiseaux d'Annexe A, arrêté de Guyane et oiseaux de faune européenne de phénotype ancestral détenus, ou nés avant le 15 juin 2018 devront être enregistrés sur le fichier IFAP avant le 31 Décembre 2018.

Les oiseaux d'annexe B,C et D pourront l'être jusqu'au 31 Décembre 2019, mais dans tous les cas la gratuité de l'enregistrement ne sera accordée que jusqu'au 30 Novembre 2018 et ce à condition d'effectuer la démarche auprès de l'UOF avant le 25 novembre 2018. Les oiseaux bagués 2019 ne pourront être inscrits sur ce fichier qu'après le 1er janvier 2019.

Une liste des oiseaux à inscrire, basée sur la classification UOF des concours, vous sera adressée prochainement et sera également disponible et diffusée sur le site de notre Union.

Les brèves de la ROSE

La revue

Depuis octobre 2015, si vous avez une adresse mail valide, vous recevez chaque mois les «Nouvelles de l'UOF» et avec elles la revue «Les Oiseaux du Monde» en format numérique. A partir du N° d'octobre, seuls les éleveurs à jour de la cotisation 2019 continueront à la recevoir. Le paiement de votre cotisation réactivera automatiquement le mécanisme d'envoi. Si vous remplissez ces 2 conditions et ne recevez pas ces documents, contactez Marie-Claire Tarnus (marieclairetarnus@wanadoo.fr).

National 2018

Le national 2018 sera organisé du 3 au 9 décembre, salle Vim'Arts, 80520 WOINCOURT. Vous recevrez en temps utiles toutes les informations pour participer au concours, et inscrire vos oiseaux.

Classification et concours

La classification des oiseaux pour les concours 2018 a été mise à jour et adoptée au congrès UOF 2018. Vous pouvez la télécharger sur le site de notre Union ou bien contacter les responsables de votre club. Je vous rappelle que, sauf indication contraire, les inscriptions aux concours se font sur OrnitoNet par l'intermédiaire de votre club.

Bagues 2019 (pas d'augmentation de prix)

RAPPEL : Bagues couleurs

La COM a décidé de rendre obligatoire les bagues couleur pour les sections à petit diamètre, à savoir les classes A à F2 à partir du mondial 2018, et ce pour tous les concours internationaux.

Bagues Région 13 UOF 2018 : Ce qui change :

- Décision de l'Assemblée générale ROSE 2017 : les éleveurs qui changent de club conservent le numéro de souche (stam) de son ancien club.

- Décision du congrès national UOF 2017 : le n° de région (13) est remplacé par la lettre P : UOF 13 sera remplacé par UOF P.

- Inscription à un concours international ou au Mondial : il est important d'indiquer votre n° de souche (stam) ainsi : FR P suivi de votre numéro à 4 chiffres.

Tarif bagues 2019

Tous diamètres	Jeu		Express jeu	
	de 20	de 10	de 20	de 10
Alu normales	7,00 €	3,50 €	15,00 €	7,50 €
Alu couleurs	10,00 €	5,00 €	19 €	9,50 €
Alu renforcées normales	11,00 €	5,50 €	24 €	12 €
Alu renforcées couleurs	13,00 €	6,50 €	28 €	14 €
Bagues synthétiques	9,00 €	4,50 €	/	/
Bagues inox (unité)	2,00 €	/	2,50 €	/
Frais de port	(*)	(*)	5 €	5 €

(*) fixés par chaque club

Alu normales et couleurs jeu de 10 possible de 1,8 à 2,2 et de 4,5 à 6,5.

Renforcées normales ou couleurs par jeu de 10 ou 20 de 6,5 à 30 mm.

Synthétiques possible par jeu de 10 pour le 5, 5,5 et 6 mm.

Bagues inox à l'unité de 6,5 à 16 mm.

Expositions - Bourses 2018 - 2019

DATE : 29 et 30 septembre 2018
CLUB : CLUB ORNITHOLOGIQUE DROME ARDÈCHE
LIEU : PORTES-LES-VALENCE
CONTACT : Marc HERNU
birdy260@yahoo.fr
Tél : 06.37.68.19.50

DATE : 6 et 7 octobre 2018
CLUB : AMICALE ORNITHOLOGIQUE PROVENCALE
LIEU : OLLIOULES
CONTACT : Marie-Claire TARNUS
marieclairetarnus@wanadoo.fr
04 94 29 12 21 - 06 61 71 65 62

DATE : 20 et 21 octobre 2018
CLUB : ORNIA RHONE PROVENCE
LIEU : CARON
CONTACT : François BRIFFA
francois.briffa@sfr.fr
04 90 32 17 45 - 06 18 93 94 71

DATE : 20 et 21 octobre 2018
CLUB : OISEAU CLUB EST VAROIS
LIEU : LORGUES
CONTACT : Jean-Paul MENABEUF
jeanmena@orange.fr
04 94 96 21 69 - 06 71 98 21 97

DATE : 27 et 28 octobre 2018
CLUB : UNION ORNITHOLOGIQUE CORSE
LIEU : AJACCIO
CONTACT : François ANTONA
francois-joseph.antona@orange.fr
06 07 65 35 98

DATE : 27 et 28 octobre 2018
CLUB : UNION ORNITHOLOGIQUE DE L'ETANG DE BERRE
LIEU : LA MÈDE
CONTACT : Adrien QUENTIEN
adrien.quentien@orange.fr
Tél : 06.52.90.72.21

DATE : 3 et 4 novembre 2018
CLUB : OISEAU CLUB PALAVAS HERAULT
LIEU : Salle des Fêtes de PALAVAS LES FLOTS
CONTACT : Bernard CICERO
corto2@wanadoo.fr
06 78 73 05 78

DATE : 5 et 6 janvier 2019
CLUB : CLUB ORNITHOLOGIQUE PHOCÉENNE
LIEU : MARSEILLE - Parc Channot
CONTACT : Claude CATALANO
j.tauveron@orange.fr
04 91 79 82 83 - 06 62 39 82 83

DATE : 9 et 10 Février 2019
 CLUB : OISEAU CLUB PAYS D'AIX
 LIEU : LAMBESC
 CONTACT : QUESADA Jean-Claude
 jeandom13@laposte.net
 04 42 92 77 14 - 06 23 35 17 15

DATE : 2 et 3 Février 2019
 CLUB : OISEAU CLUB GARDOIS
 LIEU : CAVEIRAC (30)
 CONTACT : M. et Mme DETAILLEUR
 michel.detailleur@wanadoo.fr
 04.66.01.29.78 - 06 50 92 57 83

DATE : 17 Février 2019
 CLUB : OISEAU CLUB PALAVAS HERAULT
 LIEU : Salle polyvalente de JUVIGNAC
 CONTACT : Bernard CICERO
 corto2@wanadoo.fr
 06 78 73 05 78

DATE : 9 et 10 Février 2019
 CLUB : ORNIA RHONE PROVENCE
 LIEU : CHUSCLAN
 CONTACT : Jean-Paul HELLIOT
 jp.helliot30@orange.fr
 04 66 90 00 38 - 06 15 12 65 24

DATE : 2 et 3 mars 2019
 CLUB : UNION ORNITHOLOGIQUE MALLEMORTAISE
 LIEU : MALLEMORT
 CONTACT : Michel LAMOOT
 michel.lamoot@wanadoo.fr
 06 66 72 78 25

DATE : Mars 2019
 CLUB : OISEAU CLUB GARDOIS
 LIEU : NIMES - Salon ANIMOX
 CONTACT : M. et Mme DETAILLEUR
 michel.detailleur@wanadoo.fr



Oiseau Club Gardois Championnat de la ROSE

Dates : du 13 au 18 novembre 2018

Concours : toutes sections sauf les canaris chant
Lieu : Salle des Costières - Stade de Foot-ball -
 123 avenue de la Bouvine - 30900 NÎMES
Date limite inscription : 4 novembre 2018
Tarif : 3,00€ par oiseau + palmarès obligatoire 5,00€
 5 oiseaux payants = 1 gratuit (le 6ème), 10 oiseaux
 payants = 2 gratuits (les 11&12ème), ...
Inscriptions : Henri Benavente, henri.benavente@
 laposte.net et ocg@laposte.net - 06 80 01 22 89
Encagement : mardi 13 novembre de 9h00 à 18h
Jugement : mercredi 14 et jeudi 15 novembre
Juges : Patrice Héry, Dominique Lamouroux, Joseph
 Rohmer, Didier Faessl, Laurent Kempenich, Jean-
 Pierre Bugarel, Piercarlo Rossi et Daniel Hans
Bourse : 0,50€/ oiseau, propre élevage - 3 oiseaux
 en bourse pour 1 en concours - Oiseaux de 3 ans
 pour les becs droits et 5 ans pour les psittacidés. 10
 % du prix de la vente sera retenue par l'organisation.
Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur
Ouverture public : Samedi 17 et dimanche 18 no-
 vembre 2018 de 9H00 à 17H 30
Remise des prix : dimanche 18 novembre à 16h00
Décagement : dimanche 18 novembre à 16h00
Renseignements : Jean-Paul CAUQUIL - 04 11 83
 44 59 - 06 81 23 50 55 - Email : jpc2l@aol.com

Concours internationaux COM

LENS (France) - International canaris couleurs	13 - 14 oct.
COLMAR - International toutes sections	3 - 4 nov.
LOUVEN (Belgique) - International canaris couleurs	3 - 4 nov.
REGGIO ÉMILIA (Italie) - International toutes sections	23 - 24 - 25 nov.
ZWOLLE (Pays-Bas) - Mondial COM 2019	10 - 13 janvier 2019

Renseignements : Marie-Claire TARNUS : 06 61 71 65 62
 marieclairetarnus@wanadoo.fr

Concours en partenariat avec l'Italie

Carduelid'In Show (partenariat avec ICC France)
 UDINE (Italie), (Contact Alain-Pierre Martin) 09 au 11 novembre



OISEAU CLUB du PAYS d'AIX

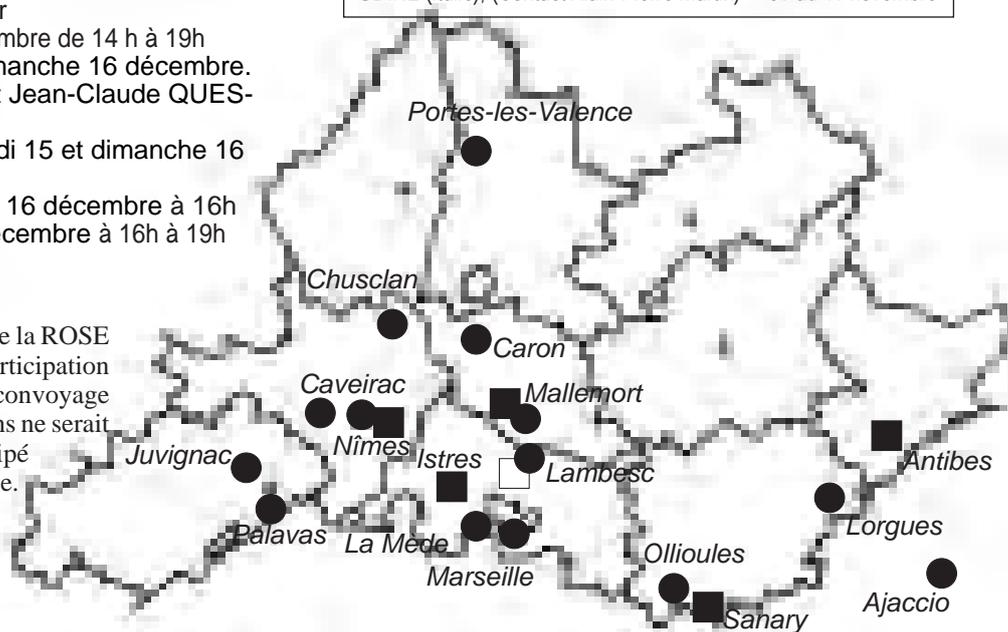
Dates : du 15 au 16 décembre 2018

Concours : concours local de Harz classique
Lieu : salle des Associations de Lambesc - 1er étage
 - Place de la Mairie 13410 LAMBESC
Tarif : 2,50€/ oiseau, 5€ la série et 10€ le STAM
Date limite inscription : 14 décembre 2018
Inscriptions et renseignements : Jack CHRISTY - 37,
 rue Louis DAQUIN - 84100 ORANGE - Tél : 06 78 02 28 97
 E mail : jack.christy@orange.fr
Enlèvement : vendredi 14 décembre de 14 h à 19h
Jugement : samedi 15 et dimanche 16 décembre.
Juges : Guillaume HARLE et Jean-Claude QUES-
 ADA
Ouverture au public : samedi 15 et dimanche 16
 décembre de 9h à 16h
Remise des prix : dimanche 16 décembre à 16h
Délogement : dimanche 16 décembre à 16h à 19h

Rappel

A la réunion des présidents des clubs de la ROSE
 le 16 juin 2007, il a été décidé que la participation
 financière de la région aux frais de convoyage
 pour le National et le Mondial prochains ne serait
 accordée qu'aux éleveurs ayant participé
 au championnat de la ROSE de l'année.

- Concours et bourse
- Concours chant
- Expo-Bourse



Calendrier des manifestations 2018 - 2019



5ème Concours international
Toutes sections sauf chant
Festival CTC et ICC



Dates : du 18 au 21 octobre 2018
Lieu : Salle du jardin d'Hiver - 4303 ancien chemin de Toulon - 83110 SANARY SUR MER
Date limite inscription : 13 octobre 2018
(Classification COM, règlement et feuille d'inscription à télécharger <http://www.r13rose.fr>)
Tarif : 4,50€/ oiseau - Palmarès 6 €
Enlèvement : jeudi 18 octobre de 9h à 20h
Jugement : Vendredi 19 octobre
Juges : Couleur : Ivo Cappellino (It), Alain Chevallier (Fr), Luis Eceizabarrena Berroa (Esp), Jean Paul Glemet (Fr), Michele Laricchia (It), Stéphane Nortier (Fr), Raffaele Vitale (It). Posture : François Gérardin (Fr), Paulo Maia Milheiro (Por), Giulio Pisani (It). Faune et hybrides : Jean Michel Eytorff (Fr), Riccardo Rigato (Ita), Pedro Rodríguez Gonzáles (Esp). Exotiques : Christian Delfosse (Fr), Pierre LOPEZ (Fr). Psittacidés : Pierre Channoy (Fr).
Remise des prix : dimanche 21 octobre à 15h
Ouverture au public : samedi 20 de 10h à 18 h et dimanche 21 octobre de 9h à 15h00
Délogement : Dimanche 21 octobre à 16h00
Bourse gérée : 1€/oiseau, propre élevage - 10% du prix de vente retenu par l'organisation.
Bourse libre : Contactez l'organisation
Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur
Inscriptions : Marie Claire TARNUS - 23 chemin du vieux four - 83150 BANDOL - Tél : 06 61 71 65 62
Email : marieclairetarnus@wanadoo.fr



Oiseau Club d'Istres
Salon des oiseaux et de la nature

Dates : du 13 et 14 octobre 2018
Concours : Concours Faune Européenne, fringillidés exotiques et leurs hybrides et spécial raza espagnol
Lieu : Halle polyvalente de Rassuen (boulodrome)
Date limite inscription : 8 octobre 2018
Tarif : 3,00€ par oiseau - Tarif d'inscription dégressif en fonction du nombre d'oiseaux engagés.
Inscriptions et renseignements : Michel BRAU - 73, chemin de la Manne 13800 - ISTRES
Tél : 06 62 49 41 75 - E-mail : michel.brau@bbox.fr
Encadrement : vendredi 12 octobre de 14h à 18h30
Jugement : samedi 13 en présence des éleveurs
Juges : Guy Catalano, Jean-Michel Eytorff, Patrice De Pamelaere, Walid Touzri et Michel Aurite
Bourse : toutes sections ouverte à tous les éleveurs - Encadrement gratuit - Oiseaux bagués propre élevage âgés de 3 ans pour les becs droits et 5 ans pour les psittacidés - 10% du prix de vente sera retenue par l'organisation
Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur
Ouverture public : Samedi 13 et dimanche 14 octobre de 9H30 à 18H 00
Remise des prix : dimanche 14 octobre à 16h30
Décaissement : dimanche 14 octobre à 18h00



Union Ornithologique Malle-mortaise
Championnat Inter-Fédérations

Dates : du 10 au 14 octobre 2015
Concours : toutes sections sauf les canaris chant
Lieu : Salle des Fêtes - Malle-mort de Provence
Date limite inscription : 1er octobre 2018
Tarif : 3,00€ par oiseau + palmarès obligatoire 4,00€
Inscriptions : Michel LAMOOT - Lot 25 - Résidence Fontenelle - Les Chemins d'Alleins - 13370 MALLE-MORT
Email : michel.lamoot@wanadoo.fr
Tél. 04 90 56 25 13 - Port. 06 66 72 78 25
Encadrement : mercredi 10 octobre de 9h à 21h00
Jugement : jeudi 11 et vendredi 12 octobre
Juges : Bernard Valdenaire, François Gérardin, Alain Jiocanti, Jean Delestrade, Michel LLano, Pierre Channoy.
Bourse : oiseaux propre élevage - 2 oiseaux en bourse pour 1 en concours en fonction des cages - Oiseaux de 3 ans pour les becs droits et 3 ans pour les psittacidés. 10 % de la vente sera retenue par l'organisation.
Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur
Ouverture public : Samedi 13 et dimanche 14 Octobre 2018 de 9H30 à 17H30
Remise des prix : dimanche 14 octobre à 17h30
Décaissement : dimanche 14 octobre à 18h30



Oiseau Club d'Antibes Juan-les-pins
CONCOURS D'ANTIBES
43ème Salon de la Fleur et de l'Oiseau

Concours : toutes sections sauf chant
Lieu : Antibes - Espace Fort Carré - 6 avenue du 11 nov.
Date limite inscription : 30 octobre 2018
Tarif : 3,50€ par oiseau, 12€ le STAM + palmarès 5,00€
Enlèvement : Mercredi 31 Octobre de 9h à 19h et jeudi 1er novembre de 9h à 12h
Jugement : vendredi 2 novembre de 9h à 18h.
Juges : Christian LOUVEL, Aldo DONATI pour les couleurs, Giuseppe DE COLLE et Jacques PRINCEN pour les postures, Michel VAN DEN BIESEN pour les exotiques bec droit, Alain-Pierre MARTIN pour les indigènes, Thierry DULIÈRE pour les psittacidés.
remise des prix : dimanche 4 novembre à 16h
Ouverture public : Entrée libre samedi 3 et dimanche 4 novembre de 10h00 à 17h00.
Délogement : dimanche 4 novembre à 17h00
Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur
Bourse : oiseaux propre élevage - pas de retenue sur les ventes. Cages à réserver à l'inscription : 10€/ cage pour 4 oiseaux.
Contact : Denis FAURE - denis.faure@ville-antibes.fr - 06 20 88 90 13

OISEAU CLUB GARDOIS
Siège Social
306 Chemin du creux de l'Assemblée
30900 NÎMES



Tél : 06 81 23 50 55

E mail : club.ocg@laposte.net

et la
Région Ornithologique du Sud-Est

Vous invitent à participer au
Championnat de la R.O.S.E
DU 12 au 18 Novembre 2018
Salle des Costières
125 avenue de la Havane
30900 Nîmes



Calendrier

Lundi 12 novembre	Préparation de la salle 8h-20h
Mardi 13 novembre	Préparation de la salle 8h-12h - <u>Enlogement des oiseaux à partir de 13h</u>
Mercredi 14 novembre	Jugement des oiseaux
Jeudi 15 novembre	Jugement des oiseaux jusqu'à 12h
Vendredi 16 novembre	Installation des stands -Invitations personnalités
Samedi 17 novembre	Ouverture au public 9h -18h
Dimanche 18 novembre	Ouverture au public 9h -17h30 Remise des prix à 12h Délogement des oiseaux Bourse 17h - Concours 18h

INSCRIPTIONS

Les droits d'engagements sont fixés à individuel 3€par oiseau et stam 12€, pour les éleveurs à jour de leur cotisation ROSE.
Une participation à la cotisation ROSE de 0,50€par oiseau sera demandée aux éleveurs non à jour de ladite cotisation.

- o Pour 5 oiseaux inscrits par un éleveur le 6ème est gratuit
- o Pour 10 oiseaux inscrits (payants) par un éleveur le 11ème et 12ème seront gratuits
- o Pour 15 oiseaux inscrits (payants) les 16-17-18 seront gratuits
- o Etc.....

Le prix du palmarès papier obligatoire est de 5.00 €

ATTENTION : les inscriptions seront effectuées sur Ornithonet par les responsables de chaque club. Les chèques de règlement libellés à l'ordre de O.C.G représentant le montant des engagements au concours, à la bourse et le montant du palmarès seront envoyés ou remis à Mr Henri Benavente (lors de l'engagement par les responsables des clubs).

Mr Henri Benavente chemin de la Digue 30600 Gallician -Tel : 06 80 01 22 89

Les inscriptions devront être réalisées au plus tard le 4 Novembre 2018 pour permettre les démarches auprès des DDPP dans les délais réglementaires .En cas de retard les éleveurs concernés devront s'occuper à les faire eux même et de prévenir le club organisateur

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent .

Pour tous renseignements : Mr Cauquil Jean Paul
5 rue des Flamants Roses -30230 Bouillargues
Tél : 0681235055 -E.mail jpc2l@aol.com

JUGEMENT

Mercredi 14 et jeudi 15 Novembre

- * Canaris couleur : Lamouroux Dominique, Héry Patrice
- * Canaris posture : Faessel Didier , Rohmer Joseph
- * Faune européenne et Hybrides : Rossi Piercarlo (Italie)
- * Exotiques bec droit et colombidés : Bugarel JP , Kempenich Laurent .
- * Psittacidés : Hans Daniel

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage selon les règles des expositions internationales COM : 90 points ou + stam 360 ou + pour obtenir un titre de champion. Les décisions des juges sont sans appel .

REGLEMENT INTERIEUR

o Le Championnat de la R.O.S.E est ouvert à tous les éleveurs des clubs situés sur le territoire de la région quel que soit leur entité d'appartenance et aux éleveurs adhérents directs de l'U.O.F . Le club organisateur pourra avec accord du bureau de la R.O.S.E inviter des clubs voisins ayant leur activité hors du territoire de la région 13 (Article 10 du cahier des charges du championnat de la R.O.S.E)

o Les éleveurs baguant à une autre fédération française ou club technique devront fournir une attestation de celui-ci pour justifier leur N° de souche .

0 Ne pourront participer que les oiseaux bagués règlementairement avec une bague fermée et au N° de souche de l'éleveur . Si le N° de souche de l'éleveur ne figure pas sur la bague (bague club ou 00) une attestation de la société ayant délivré la bague sera exigée et devra être jointe à la feuille d'engagement. Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse , ils ne pourront être retirés du concours que le dimanche à 15h .

0 Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (stamou individuel)

0 Les sections mises en concours sont : canaris couleur , posture , exotiques bec droit , psittacidés , hybrides indigènes , indigènes mutés , colombidés , cailles et colins .

0 La classification prise en compte est celle établie par l'UOF COM France en cours de validité (à partir d'Aout 2018) elle est téléchargeable sur le site de l'UOF : <http://www.ornithologies.com>

0 L'âge maximal pour le jugement est fixé par la classification UOF en vigueur.

0 Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (espèces inscrites à l'arrêté **du 11 aout 2006** fixant la liste des espèces protégées) les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de Guyane (arrêté **du 25 mars 2015**) ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (Cites) ne pourront être engagés que par les éleveurs **titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces ..**

0 La copie de l'autorisation de détention ou du certificat de Capacité accompagné de l'ouverture d'établissement d'élevage , sera jointe au formulaire d'engagement. De plus une copie des attestations de marquage justifiant les souches accompagnera les oiseaux .

0 Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (Com France) sans formalité particulière.

0 Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation .

FORMALITES VETERINAIRES *

*(sous réserve de confirmation et d'évolution)

0 Le comité d'Organisation se chargera de la demande des **attestations départementales de provenance** mentionnant l'absence de maladies infectieuses , en particulier la maladie de Newcastle auprès des DDPP concernées . **ATTENTION en cas de réception des feuilles d'engagement après le 4 novembre 2018 l'éleveur devra fournir lui même cette attestation et prévenir le club organisateur**

0 En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger dans les 30 jours précédant le championnat de la ROSE l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine . Celui-ci devra accompagner les oiseaux .

0 Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale seront normalement dispensés de ce certificat et devront fournir une déclaration sur l'honneur attestant que ses oiseaux n'ont participé à aucune manifestation internationale dans les 30 jours précédant le championnat de la ROSE , un certificat sanitaire pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de l'exposition

0 Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire

CHARTRE DE QUALITE

Les organisateurs respecteront la charte des manifestations organisées par l'UOF .COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007 .

Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien être animal , à donner les meilleurs soins et veiller à leur entretien et à leur sécurité ainsi qu'à appliquer la réglementation sanitaire en vigueur.

BOURSE DE CESSION ET D'ECHANGE OUVERTE AUX ELEVEURS EXPOSANTS

0 La bourse est ouverte aux seuls participants du concours dans la mesure des cages disponibles

0 Pour 1 oiseau en concours chaque exposant pourra inscrire au maximum 3 oiseaux en bourse

0 Droits d'inscription : **0,50€** par oiseau

0 2 oiseaux par cage

0 Un prélèvement de 10% sur les ventes sera effectué par les organisateurs .

0 Une consigne sera mise en place dans l'enceinte de la bourse à disposition des oiseaux en transit . Il sera perçu un droit de 0,50€ par oiseau quelle que soit la durée de la consigne . Aucun cageot de transport ne pourra circuler dans l'exposition .

0 Les oiseaux devront être de propre élevage , munis de bagues fermées réglementaires , présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable .

0 Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés de 2 ans (2017-2018) pour les becs droits , 3 ans pour les petits psittacidés (2016-2017-2018) , 5 ans pour les grands psittacidés (2014-2015-2016-2017-2018)

0 Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspondrait pas à ces critères.

0 Les inscriptions peuvent se faire sur le formulaire UOF **mais de préférence utiliser celui joint au format excel . La feuille d'inscription des oiseaux en bourse devra être envoyée à Mr Michel Detailleur Mas de Broussan 30127 BELLEGARDE**
Tél : 0466012978-Mail michel.detailleur@wanadoofr - et par sécurité le mettre aussi sur: club.ocg@laposte.net

0. Seuls les adhérents du club dûment désignés sont habilités à vendre les oiseaux.

COUPE DU REGIONAL

La coupe du régional de la ROSE sera remise au meilleur club de ce championnat. Elle sera calculée sur le total des 5 meilleurs pointages des 5 meilleurs éleveurs de chaque club . En cas d'égalité il sera calculé sur un oiseau supplémentaire .

RÉCOMPENSES DU CHAMPIONNAT DE LA R.O.S.E.

MEILLEURS OISEAUX :

1 engagement pour le national UOF valable jusqu'au 31 décembre 2018 + 1 palmarès

1. CANARI LIPOCHROME
2. CANARI MELANINE CLASSIQUE
3. CANARI NOUVELLES COULEURS
4. CANARI COULEURS MOSAÏQUES
5. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
6. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
7. EXOTIQUE DOMESTIQUE
8. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
9. CAILLE ET COLOMBE
10. FAUNE EUROPEENNE
11. HYBRIDE
12. PERRUCHE ONDULEE
13. AGAPORNIS
14. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
15. GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET

GRANDS PRIX DÉBUTANT (*)

sur 4 oiseaux minimum 360 pts : 3 engagements pour le national UOF valable jusqu'au 31 décembre 2018 + 1 palmarès

GRANDS PRIX CONFIRMÉ (**)

sur 8 oiseaux minimum 720 pts : 3 engagements pour le national UOF valable jusqu'au 31 décembre 2018 + 1 palmarès

16. CANARI LIPOCHROME
17. CANARI MELANINE CLASSIQUE
18. CANARI NOUVELLES COULEURS
19. CANARI COULEURS MOSAÏQUES
20. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
21. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
22. EXOTIQUE DOMESTIQUE
23. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
24. CAILLE ET COLOMBE (*) 3 oiseaux minimum 270pts - (**) (6 oiseaux minimum 540pts)
25. FAUNE EUROPEENNE (*) 3 oiseaux minimum 270pts - (**) (6 oiseaux minimum 540pts)
26. HYBRIDE (*) 3 oiseaux minimum 270pts - (**) (6 oiseaux minimum 540pts)
27. PERRUCHE ONDULEE
28. AGAPORNIS
29. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
30. GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET (*) 3 oiseaux minimum 270pts
(**) (6 oiseaux minimum 540pts)

Les prix de meilleurs oiseaux se cumulent avec les grands prix

Chaque champion recevra une cocarde et un diplôme. Chaque éleveur recevra un diplôme de résultat et de participation et un objet souvenir.

*La quantité de grands prix peut se moduler en fonction du nombre d'oiseaux dans les sections plus de 100.

Ces prix se cumulent, mais un seul palmarès sera attribué.

Les présidents de club ont accepté ce principe en réunion de septembre 2012.

RAPPEL INFORMATIONS IMPORTANTES :

Seuls les éleveurs participants au Championnat de la R.O.S.E peuvent bénéficier de la participation de la région au voyage du National et du Mondial

APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après le jugement .
Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques . Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur .
Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents , pertes , vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée .L'éleveur renonce à toutes les poursuites contre les organisateurs .Le seul fait d'engager des oiseaux implique l'acceptation du présent règlement .
Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement .

Les membres du bureau de la ROSE et de l'Oiseau Club Gardois s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez .Ils espèrent vous recevoir très nombreux et vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation .

Pour le Comité d'Organisation

Jean Paul Cauquil



UOF - COM France - CONCOURS

FEUILLE D'ENGAGEMENT:



Ville :

M. ou Mme Date:
 Adresse :
 CP..... Ville: Tél.:
 Email : Fax:
 Société :

Région : 13 N° de souche UOF : Autres N° de Souche (fournir un justificatif)

Catégorie de l'éleveur : Débutant Confirmé

	STAM	Section	Classe	Souche	Bague	Année	Désignation : Race, Couleur, Type...	Prix	Organi-
								(event.)	sation
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									

Note: l'inscription doit se faire dans l'ordre de la classification UOFCOM France, une feuille "STAM", une "INDIVIDUEL" un changement de sujet ne pourra être fait que s'il appartient exactement à la même section et à la même classe

Nombre d'oiseaux engagés : Les oiseaux arriveront le :
 individuels - € X : - € - par convoyeur : M.....
 stams - € X : - € - par transporteur :(nom)
 à
 Palmarès - € X : - € les cageots doivent toujours être accompagnés d'une feuille d'engagement.
TOTAL à payer : - € Seront repris par M.....
 Signature : ou réexpédiés à l'adresse suivante :

Annexe IV

DECLARATION SUR L'HONNEUR POUR LA PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS OU A DES RASSEMBLEMENTS D'OISEAUX D'ORNEMENT

Je soussigné(e):

Adresse

Club

N° de souche.

Fédération

Certifie que les oiseaux faisant l'objet de ma feuille d'engagement à :

sont nés dans mon élevage, et issus de parents eux-mêmes nés et élevé en captivité depuis plus de deux générations.

aration sur l'honneur

que mes oiseaux sont en bonne santé.

- avoir - ne pas avoir – (*razer la mention inutile*) participe a des manifestations a caractere international dans les 30 jours pré-cédant la manifestation; (une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un oiseau étranger).

Rappel : il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus, garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les 30 jours suivant la participation à une manifestation internationale.

- avoir participé dans les 30 derniers jours aux manifestations suivantes :

Date :	Lieu :	Club organisateur

- n'avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 21 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale.

- présenter mes oiseaux dans les conditions compatibles avec la réglementation relative au bien être des animaux.

Certifié exact, le

Signature de l'éleveur exposant